

Corporation des propriétaires  
de

BARS  
BRASSERIES  
ET TAVERNES

du Québec

**UTBQ**  
Union des tenanciers de bars du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1  
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5  
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 30 juillet 2020

Le très honorable Justin Trudeau  
Premier ministre du Canada  
Cabinet du premier ministre  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

**PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (613) 941-6900**

L'honorable François Legault  
Premier ministre du Québec  
Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque est  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

**PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924**

Objet : Programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises

Monsieur le Premier ministre du Canada,  
Monsieur le Premier ministre du Québec,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec (ci-après la «CPBBTQ») et son président, monsieur Renaud Poulin, et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec (ci-après l'«UTBQ») et son président, monsieur Peter Sergakis, unissent leur voix pour vous transmettre la présente lettre aux noms de leurs membres respectifs.

Depuis l'annonce de la réouverture des bars par le gouvernement provincial québécois, nos membres travaillent sans relâche à trouver des solutions leur permettant de reprendre leurs activités dans le respect des règles sanitaires découlant de la pandémie de la Covid-19. Néanmoins, cette dernière a eu un impact majeur sur la rentabilité de leur commerce et sur leur capacité à faire face à leurs obligations.

Comme vous le savez sans doute, plusieurs de nos membres ainsi que des milliers d'autres entreprises à travers le Canada ont pu bénéficier, pendant cette crise sans précédent, du programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises (ci-après le « Programme AUCLC»), mis sur pieds conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements

provinciaux et territoriaux. Nous sommes convaincus que ce programme a permis à un bon nombre d'entre eux d'éviter la fermeture de leur commerce, qu'ils ont mis longtemps à bâtir et à faire prospérer.

Pourtant, ce programme doit prendre fin le 31 juillet 2020. En effet, selon nos dernières vérifications, aucune annonce n'a été faite à l'effet que ce programme serait prolongé au-delà de cette date.

Or, nous vous soumettons respectueusement qu'il est primordial que ce programme soit prolongé d'au moins six (6) mois supplémentaires. En effet, même si la reprise de l'économie se fait de manière graduelle, nous soulignons que les revenus sont loin d'être comparables à ceux que généraient nos membres avant la crise de la Covid-19. Les effets de la crise sont toujours bien présents et palpables chez les petits entrepreneurs canadiens; La crise ne s'est pas encore apaisée. À défaut de pouvoir payer leur loyer mensuel, en sus de leurs autres frais fixes et de leurs fournisseurs, des milliers d'entreprises canadiennes se verront forcer de fermer leurs portes lorsque les propriétaires des immeubles qui abritent leur commerce intenteront, tôt ou tard, des procédures de recouvrement et d'éviction.

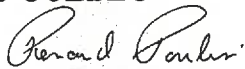
Ainsi, nous vous soulignons que la majorité, si ce n'est la totalité, de nos membres ainsi que beaucoup d'autres entreprises canadiennes connaissent toujours actuellement une baisse de revenus d'au moins 70% comparativement à ceux précédant la Covid-19, ce qui ne leur permet pas d'assumer l'une des dépenses courantes les plus importantes, à savoir le loyer. À notre avis, cette baisse de revenu significative constitue le critère décisif entourant l'admissibilité et la raison d'être du Programme AUCLC.

Par conséquent, nous concluons que les petites entreprises canadiennes ont absolument besoin que ce programme soit prolongé si nous voulons nous que l'économie canadienne survive à la crise causée par la pandémie de la Covid-19.


Nous comptons sur votre collaboration et souhaitons ouvrir le dialogue avec vous le plus rapidement possible.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre du Canada, Monsieur le Premier ministre du Québec, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES  
DU QUÉBEC**

  
Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE  
BARS DU QUÉBEC**

  
Peter Sergakis, président